

Règlement du quizz

« Le Surréalisme »

du 09 mars au 20 avril 2017

Art. 1 : Présentation de la Société Organisatrice

Le CDI du LP des métiers du bâtiment et de la topographie organise un quizz sur le thème du Surréalisme dans le cadre du projet « Un établissement, une oeuvre ».

Responsabilité : Mme Garrabet, professeur-documentaliste.

Art. 2 : Participation

Le quizz est ouvert à tous les élèves et étudiants de l'établissement.

Un seul bulletin réponse doit être rempli pour chaque participant en une seule tentative.

La participation est individuelle sous la surveillance d'un adulte.

Durée maximum pour remplir un bulletin : 4h.

Art. 3 : Principes et modalités

Tout bulletin réponse dégradé, illisible ou anonyme sera considéré comme nul.

Chaque participant pourra s'aider des ouvrages documentaires à la disposition dans le CDI mais l'usage d'Internet (via un ordinateur ou un téléphone portable) est interdit.

Une question subsidiaire sera proposée afin de départager les ex aequo.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

Art. 4 : Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

Des lots seront attribués aux 5 premiers gagnants et la date de remise des prix sera indiquée ultérieurement.